

Signature d'une charte de partenariat et d'un contrat de prêt de 15 M€ entre la Région Guyane et la Caisse des Dépôts

Paris, le 2 février 2015 – Rodolphe Alexandre, président du Conseil régional de Guyane, et Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts et directrice des fonds d'épargne, ont signé, ce jour, une charte de partenariat visant à accroître leur coopération dans les domaines du développement économique et social, sur une durée de trois ans. Les partenaires ont également signé un contrat de prêt sur fonds d'épargne d'un montant de 15 M€ qui contribuera au financement d'investissements structurants pour le territoire guyanais.

La Région Guyane et la Caisse des Dépôts ont souhaité, par la signature de cette charte, formaliser les principaux axes de leur partenariat afin d'en favoriser la cohérence et la durabilité. Ensemble, les partenaires mettront en commun leurs expertises et outils d'intervention au service de l'attractivité et de la compétitivité du territoire guyanais. Dans cette perspective, ils ont souhaité s'associer autour de cinq axes principaux de travail :

- **garantir la cohésion sociale et l'équilibre territorial de la Guyane** : depuis plusieurs années, la Région Guyane s'engage aux côtés des acteurs de l'habitat pour soutenir la construction de logements sociaux répondant aux besoins des locataires et aux enjeux d'aménagement du territoire régional. La Caisse des Dépôts favorisera la mise en œuvre de solutions de financement des acquisitions foncières, de développement de logements tout en veillant à la mise en œuvre de normes environnementales adaptées au climat équatorial. Les partenaires intensifieront également leur collaboration pour développer l'offre et améliorer la qualité de l'hébergement des étudiants. Afin de favoriser l'accès à l'offre locative privée, ils ont décidé le lancement du dispositif de garantie locative pour les étudiants (CLE), en 2015. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) géré par la Caisse des Dépôts pour le compte l'Etat, ils favoriseront l'émergence des projets d'hébergement et d'outils pédagogiques dans le cadre de la formation professionnelle en alternance. Leurs actions viseront à mobiliser prioritairement l'ensemble des moyens afin de développer une offre de formation en alternance de qualité sur l'île de Cayenne, l'Ouest et l'Est de la Guyane.
- **favoriser l'accès à l'emploi et soutenir la compétitivité du territoire** : l'emploi et le développement économique constituent une préoccupation majeure de la Région Guyane car la croissance de l'emploi en Guyane ne permet pas d'absorber la croissance démographique. Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Région Guyane vise à : accompagner les créateurs de micro-entreprises et de TPE, notamment dans le recrutement du premier salarié ; adapter les outils de financement à la création d'entreprises aux publics et aux structures ; et développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire guyanais.



- **désenclaver le territoire par un aménagement structurant** : la Région Guyane s'engage sur un plan d'investissements important pour l'aménagement de son territoire, sur la période 2012-2020. La Caisse des Dépôts se propose d'étudier les projets d'investissements de la Région Guyane qui peuvent s'inscrire dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ qu'elle met à disposition du secteur public local pour le financement de projets structurants pour le territoire, sur la période 2013-2017.
- **promouvoir et amplifier la coopération régionale** : les programmes européens destinés à soutenir la coopération transfrontalière, et plus généralement les politiques communautaires, sont des leviers pour le développement des territoires transfrontaliers de la Guyane. Les sujets transfrontaliers tant avec le Brésil qu'avec le Surinam pourront faire l'objet d'études préliminaires et de faisabilité grâce à l'appui de la Caisse des Dépôts et de son partenariat avec la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT).
- **préserver l'environnement et préparer l'avenir** : la Région Guyane est engagée pour le développement durable et la croissance verte. Forte de la spécificité de son territoire et du caractère exceptionnel de sa biodiversité, la Région Guyane pourra solliciter la Caisse des Dépôts et ses filiales spécialisées pour bénéficier de leurs expertises et de leur accompagnement dans la mise en œuvre de sa stratégie et de ses actions s'inscrivant dans le domaine de la transition énergie-climat. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts étudiera la possibilité de s'associer aux éventuels projets d'investissement souhaités par la Région Guyane dans le domaine des énergies renouvelables.

Première déclinaison de la charte de partenariat, un contrat de prêt sur fonds d'épargne a été signé, ce jour pour, un montant total de 15 M€ afin d'accompagner les investissements de la Région Guyane en faveur de l'attractivité du territoire guyanais. Il s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts. Il contribuera au financement de :

- la construction du quatrième lycée de Saint-Laurent du Maroni qui doit permettre d'accueillir 1 614 élèves dans les sections d'enseignement général, technologique et professionnel. Ce projet de 30 000 m² prévoit la construction de locaux d'enseignement, d'un gymnase, de logements de fonction, d'un restaurant et d'une cuisine ainsi que d'un internat ;
 - la restructuration et la réhabilitation du lycée Melkior Garré à Cayenne qui prévoit la réfection complète de la charpente, de l'électricité, de l'étanchéité des bâtiments et de la peinture ;
 - la transformation de la portion de la RN2 située entre l'échangeur de Balata et le giratoire du Palais régional omnisport Georges Théolade (PROGT) en un boulevard urbain à deux fois deux voies équipé de couloirs de bus, de façon à permettre une fluidification significative de la circulation tout en apportant une amélioration significative de l'aménagement paysager du secteur de Matoury situé à la périphérie immédiate de la ville de Cayenne.
-

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. www.caissedesdepots.fr

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. Une enveloppe de 20 Md€ est mise en place pour la période 2013-2017 pour le financement des projets de long terme portés par le secteur public local. L'épargne des Français sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires. www.prets.caissedesdepots.fr/

A propos de la Région Guyane

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts est pour la Région Guyane le moyen de donner un contenu financier à son engagement sur le territoire de la Guyane afin d'accompagner la forte croissance démographique en termes d'infrastructures et de superstructures, de soutenir et favoriser un développement économique endogène équilibré et soucieux de la mise en valeur de son environnement et de sa biodiversité et créer les conditions favorables à une cohésion sociale accès vers les jeunes en favorisant l'éducation, la formation et l'emploi.

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts

Richard Curnier - Tél. : 05.94.38.30.55 - email : richard.curnier@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Région Guyane

Hervé Tonnaire - Tél. : 05.94.27.11.37 - email : hervé.tonnaire@cr-guyane.fr
